

## Les conséquences dramatiques à Quintin de l'orage des 18 et 19 août 1773

Après la disparition des témoins oculaires qui peuvent en faire un récit plus ou moins légendaire, pendant combien de temps demeure dans la population le souvenir d'une catastrophe appelée aujourd'hui naturelle, mais à laquelle, le plus souvent, la main de l'homme n'est pas étrangère ? Un siècle ou deux, à peine, surtout si une complainte n'est pas là pour rappeler «le malheur», ce qui est le cas pour Quintin. Dans cette ville, en 1773, lorsque l'inondation des 18 et 19 août se révèle être un véritable désastre, personne apparemment ne se souvenait de celle qui un peu avant 1600 – même la date exacte en était oubliée – constitua elle aussi, en des circonstances à peu près identiques, un véritable drame.

Il en sera de même pour la catastrophe de 1773, les personnes nées moins d'un siècle après ne l'avaient plus en mémoire en 1934. Seuls les historiens ou quelques érudits et élus locaux peuvent en parler à l'occasion d'une nouvelle catastrophe.

Un très violent orage frappe la Bretagne, du nord au sud, dans la nuit du 18 au 19 août 1773. Parmi les régions les plus touchées figuraient celles de Châtelaudren et de Quintin. Si une étude de Trévédý<sup>1</sup> a relaté les faits pour Châtelaudren, par contre, aucun travail n'a été entrepris jusqu'à présent sur ceux survenus à Quintin, alors qu'il existe des sources importantes pouvant être utilisées<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> TRÉVÉDY, «Le déluge de Châtelaudren en 1773», *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, 1891, t. 29.

<sup>2</sup> Ce sont aux Archives communales de Quintin, les délibérations des assemblées de ville (BB 29), puis les dossiers relatifs aux travaux entrepris pour la reconstruction de la chaussée de l'étang avant et après 1773 (DD 7-8-10) et enfin dans le registre paroissial des sépultures (GG 120) l'enregistrement des décès des victimes. Dans les archives privées du château de Quintin que le comte Gérard de Bagneux a bien voulu mettre à notre disposition, se trouvent de précieux documents aux pièces inédites qui permettent de se rendre compte des dégâts, des responsabilités encourues, des frais occasionnés et aussi du différend opposant la ville et le seigneur, le duc de Lorge d'abord, le vicomte de Choiseul ensuite, qui deviendra duc de Praslin en 1785.

## Les faits : l'orage, la destruction de la chaussée, l'inondation

S'il existait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à Quintin un personnage particulièrement désigné pour parler des événements qui s'y déroulaient, c'était bien Pierre Chassin, sieur de la Villechevalier, membre de la communauté de ville et avocat. Il y était né le 17 décembre 1706, du mariage de Pierre, sieur du Parc, maire de Quintin, procureur fiscal du duché de Lorge, et de Jacqueline Prévost de Lespolet. Il y mourut le 30 août 1792.

Dans le précieux *Journal*<sup>3</sup> qu'il tenait avec régularité depuis de longues années, on peut lire :

«Ce jour, mercredi 18 août 1773, la pluie considérable qui tombait avec une impétuosité sans exemple depuis deux heures du matin jusqu'au lendemain, opéra des débordements considérables : toutes les eaux qui venaient se dégorger dans l'estang de Quintin y entrèrent avec véhémence de toutes parts et de l'estang de Grand-Isle dont on avoit levé le pilon dans la crainte d'une rupture de la chaussée ; l'eau entra avec une si grande violence qu'au second coup elle renversa et emporta le moulin du pied du château dont il ne resta pas une seule pierre pour marquer l'endroit où il avoit esté baty et tout ce qui estoit dedans eut le mesme sort et 5 ou 6 mille livres d'argent qu'avoit la meunière, tout le bled de toute espèce et 40 sommes de froment et 4 ou 5 domestiques qui furent ensevelis sous les ondes et entraînés morts sur les prés au dessous : les murs du jardin du sr de Kergoff<sup>4</sup> emportés totalement jusqu'aux fondemens, également le jardin du moulin dont il n'est pas resté la moindre trace. Cet événement terrible arriva vers les 10 à 11 heures du soir, les eaux se répandirent presque contre la Porte Neuve<sup>5</sup> et entrèrent dans les maisons du Veau-degoët, dans les unes à 7 ou 8 pieds de hauteur, dans les autres à 3 ou 4 pieds ; 300 ménages ont esté totalement ruinés, plusieurs maisons emportées et onze personnes noyées et entraînées avec le débordement et 7 maisons enlevées totalement avec les pavés, et les pavés et le pont du Veau-degoët sans qu'il reste aucun vestige, et les moulins au-dessous de Sainte-Anne-du-Houlin<sup>6</sup> dont celui de la Villechapon et de la Villedaniel<sup>7</sup> sont du nombre, l'eau a pénétré à 15 pieds au-dessus des fondemens du vieux chasteau qui eut été écroulé si le débordement

<sup>3</sup> Publié dans les *Bulletin de la Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, t. 85 (1956) et 86 (1957).

<sup>4</sup> La Paillière, sr de Kergoff.

<sup>5</sup> Seule porte de Quintin encore subsistante derrière la basilique.

<sup>6</sup> En Plainetel, à plus de 8 km de l'étang.

<sup>7</sup> Pour ce dernier, il n'en est pas fait état par la suite.

avait encore duré quelques temps ; le moulin du Pas<sup>8</sup> a eu le même sort. Quatre balles étroites de la blancherie du Bras d'Argent ont été emportées à M. Garnier, on les retrouva à quelques palées près du moulin à tau.

Il n'est pas possible de rendre tout le dégât qu'il y a eu dans la grande rue Veauogoët, l'eau y a fait à gauche en descendant au pont un trou depuis le milieu de la rue jusqu'au dit pont et a changé le lit de la rivière qu'il a écarté de plus de 20 pieds».

Chassin poursuit son récit en signalant que «Châtelaudren a été totalement submergé et a souffert bien autrement, car on assure que 120 personnes<sup>9</sup> ont été noyées et nombre de maisons détruites, mais le coup d'eau à Quintin a été plus terrible». Il ajoute dans une note «qu'il y eut aussi un tremblement de terre et tout le ciel était dans un feu continu».

De son côté, après avoir constaté que «l'inondation subite qui dans la nuit du dix-huit au dix-neuf de ce mois a rompu les digues, ruiné et entamé les fondements du château, entièrement détruit les trois moulins et plusieurs autres édifices, enlevé tous les meubles et effets d'un très grand nombre d'habitants et submergé le plus considérable des faubourgs», celui du Vau de Gouët, la communauté de ville<sup>10</sup>, présidée par Claude-Jean de Gery entouré de «Digaultray des Landes, Baron, Ollitraul de Callagan, de la Villechevalier Chassin, Chaudemerle, Le Prestre de Lanrue, des Salles Le Mesle, de Kergommaux Chassin, F Garnier, Des Garennes Garnier, Le Mercier du Bourglanc, Coniac de la Pommeraie, G Frelault»<sup>11</sup>, se préoccupe d'assurer «la subsistance des habitants et de procurer le plus rapidement possible le rétablissement de la grande route conduisant de cette ville à celles de Saint-Brieuc, Uzel, Pontivy», car pour l'instant les denrées et marchandises ne peuvent entrer que par le passage au-dessous du château de Robien. Elle prévoit d'établir «dès ce moment un pont provisoire aux environs du pont détruit du faubourg du Vau de Goët». Elle réclame auprès de l'intendant la venue de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et celle de l'ingénieur du département de Saint-Brieuc, venues qui n'auront lieu que le 26 août.

## Les victimes, les premiers secours

Il était difficile tout de suite après la catastrophe de connaître le nombre des victimes dont le chiffre varie ensuite, selon les témoins et la

<sup>8</sup> Sur Lanfains. Il recevait l'eau de cet étang et sera reconstruit.

<sup>9</sup> Il y a eu 10 inhumations le 20 août à Chatelaudren, 2 le 22, 1 le 25 ; 32 à Plélo le 20. Le corps d'une petite fille sera retrouvé plus tard à Tressignaux.

<sup>10</sup> Arch. mun. Quintin, BB 29, délibérations.

<sup>11</sup> Presque tous étaient parents entre eux.

communauté, entre onze et quinze, mais il est établi que six d'entre elles seront inhumées le lendemain 20 août au cimetière Saint-Thurian de Quintin : un enfant de huit ans, une adolescente de quatorze ans, une jeune fille de vingt ans et trois hommes de vingt-cinq, trent-six et cinquante ans. Un septième corps fut retrouvé plus tard, celui de Jean Tanguy, cinquante-sept ans, qui avait été «perdu dans l'inondation» ; il sera enterré le 26 août. D'autres corps auront, sans doute, été retrouvés et inhumés dans les cimetières des paroisses voisines, car l'onde déferlante va tout emporter sur son passage avant de mourir près de la mer.

Le plus prompt à faire parvenir des secours en argent sera l'évêque de Saint-Brieuc. Dès le 23 août, la communauté le remercie pour «sa sensibilité aux malheurs de cette ville» qui n'est pas la seule à être éprouvée. Son don est de 1 500 livres. Le même jour les membres de la communauté, à leur tour, votent une somme identique destinée à «subvenir aux besoins des citoyens ruinés» ; ils organisent aussi une quête qui produira 800 livres d'abord, puis 1 200. De son côté, l'ingénieur promet le 26 août de faire travailler «dans la prochaine semaine» au déblaiement et à la restauration des lieux. Aux dires de l'intendance, deux membres de la communauté se firent remarquer pour avoir suivi avec assiduité ces travaux<sup>12</sup>.

Le duc de Lorge, Louis de Durfort, seigneur des lieux, ne semble pas se trouver au château de Lorge et paraît tout ignorer. Le 2 septembre, la ville décide de lui faire part «de la situation malheureuse où se trouve réduit un nombre considérable des habitants de cette ville» et le supplie d'intervenir «pour obtenir du Roy et de ses ministres des soulagements et des secours en faveur des citoyens qui ont souffert le plus de dommages».

L'intervention demandée eut pour résultat le versement par le ministre, sur ordre de Sa Majesté, d'une somme de 1 500 livres à la communauté. Entre temps, celle-ci avait appris par l'abbé d'Avaugour «la fâcheuse nouvelle de la mort de Madame La Maréchalle» survenue le 23 août. La défunte, Élisabeth-Philippine de Poitiers de Rys, veuve de Guy-Michel de Durfort, duc de Lorge, puis de Randan, lui-même décédé le 6 juin 1773, était par conséquent la belle-sœur de l'actuel duc de Lorge. Réunie le 4 septembre, la communauté décide d'adresser ses condoléances au duc et de fixer au lundi 13 de ce mois «la cérémonie en laquelle elle se propose de rendre des devoirs funèbres» à la maréchale.

Le moins rapide à venir au secours de Quintin sera, après les ingénieurs, l'intendant, mais il est vrai que Quintin n'était pas la seule région sinistrée.

<sup>12</sup> Digaultray des Landes et Garnier des Garennes. . .

## Les dégâts, les pertes matérielles et financières

Le 1<sup>er</sup> septembre 1773, Joseph Le Texier de Clévry<sup>13</sup>, avocat et sub-délégué de l'intendant, qui réside dans une belle demeure dominant le Vau de Gouet, dresse un état de l'ensemble des dégâts, avec de précieuses indications sur les destructions, les noms des principaux propriétaires. Cela est impressionnant ; la chaussée de l'étang est en partie détruite ou très endommagée, onze ponts sont «rasés» ou «enlevés» ; neuf moulins ont été détruits totalement ou en partie, un seul n'a pas souffert. Ces biens appartiennent au domaine public, au duc de Lorge, à des particuliers comme le marquis de Langeron, Rouxel du Préron, La Guyomarais, des censitaires et un hôte de Saint-Brieuc.

Dans le faubourg du Vau de Gouet – celui des tisserands et des tanneurs – ceux-ci, propriétaires ou non, ont beaucoup souffert comme par exemple le sieur Glais dont la tannerie présente de gros dégâts :

«Cinq maisons ont été détruites et rasées, tous les habitants ont péri dans l'une. Cette perte seule est évaluée à 10 000 livres vu que le locataire étoit un riche fabricant et la maison étoit de valeur... Il y a plus de dix maisons qu'il faudra reconstruire et plus de cinquante qui ont plus ou moins souffert. Les clôtures de tous les jardins ont été rasées et le sol couvert de pierres et de graviers. Le lit de la rivière s'est comblé et a pris son cours sur le pré du nommé des Fermes Gasset qui est perdu ; pour prévenir les inondations, il faudroit déblayer la rivière et l'élargir ; plus de 60 fabricants ont perdu leurs toiles et fils et sont sans ressource. Plus de 100 particuliers ont souffert des pertes sur leurs meubles et autres effets. La majeure partie des locataires ont abandonné les maisons ; une partie des propriétaires sont hors d'état de réparer leur maison et les abandonnent.»

Parmi les ponts les plus importants et les plus touchés figurent ceux :

1) de Robien dont la reconstruction est nécessaire, car il est sur la route de Quintin à Corlay. En attendant les piétons «passent par les jardins de M. le Président de Robien».

2) du Grand Gué qui bien que n'étant que pour «piétons et chevaux» étoit très utile, car il servait «pour principalement au village de Carestiemble qui fournit le pain» à Quintin.

3) du Vau de Gouet à la reconstruction urgente pour permettre la communication de ce faubourg avec la partie de celle qui se trouve au-delà de la rivière. Il est le seul passage jusqu'au rétablissement de la chaussée, entreprise de longue haleine qui ne pourra être réalisée «d'icy longtemps».

<sup>13</sup> Ayant épousé le 6 novembre 1752 Thérèse Le Béguec, fille de Prigent, sr de Beauregard, et d'Agnès Le Goffury, il se trouvait parfaitement intégré dans le milieu quintinain.

4) de Sainte-Anne-du-Houlin totalement détruit. Il sert de communication aux paroisses de Plaine Haute, Saint-Donan, Cohignac et Le Foeil en direction de Saint-Brieuc. «Il est pressant qu'il soit rétabli».

Les autres ponts, ceux de Chotard, de Mangueran sont rasés ou enlevés comme celui de Jaquelo et du moulin de Crenan ; celui de Rouyo est détruit, alors que le pont Renaud a seulement souffert.

L'ensemble des pertes subies par le domaine public et les divers particuliers se monte à 7 700 livres. Pour les moulins le chiffre est de 13 600 livres. N'est pas comprise dans cette dernière estimation la perte totale du moulin du château «enlevé sans qu'il soit resté de vestige». Avec celle de la destruction de la chaussée cela représente un montant d'environ 40 000 livres. Dans la liste des moulins plus ou moins endommagés on trouve ceux du Bras d'Argent, Beadouë, La Perche, Saint-Brunet, Crehénie, alors que sont détruits ceux de Saint-Méen – les meuniers censitaires «ont tout perdu..., sont réduits à la mendicité et à ne pas pouvoir reconstruire le moulin» – de La Coste et de la Villechapron dont le tisserand «a perdu son métier, la toile qui y étoit» ; il s'est sauvé, lui et sa famille «avec leurs seules chemises».

Une meunière qui paraissait être très touchée était celle du moulin du Château qui déclarait avoir perdu 8 à 9 000 livres. Chassin écrira dans son *Journal* «qu'elle avait détourné 6 000 livres, mais disait les avoir perdues et on la croyait».

## Les causes et les responsabilités

Après un tel désastre, il était normal d'en rechercher les causes et d'établir, s'il y avait lieu, les responsabilités.

La cause immédiate a été la rupture de la chaussée de l'étang due à l'exceptionnelle violence d'un orage, à l'abondance des pluies, à leur durée qui firent «des ravages prodigieux dans l'évêché de Saint-Brieuc», emportant également «plusieurs chaussées», mais cela n'explique pas tout.

Pourquoi à Quintin, celle-ci n'a-t-elle pas résisté, alors que d'autres plus anciennes n'ont pas cédé, comme celles proches des étangs de Grandisle et du Moulin du Bois qui subirent le même phénomène. Pour en trouver l'explication, il faut remonter dix ans en arrière, en 1763. À cette époque, l'accès de Quintin n'était pas facile, notamment en venant de Saint-Brieuc, Uzel ou Corlay. L'entrée de la ville était «tortueuse». L'activité commerciale et industrielle en souffrait. Aussi, un plan d'aménagement et d'amélioration des faubourgs fut-il étudié et finalement approuvé le 17 février 1763 par le duc de Lorge et le 24 par la communauté de ville qui, elle, décida d'assumer les frais des travaux.

Par la convention du 17 février 1763 passée entre la ville et le duc de Lorge, seigneur du lieu, ce dernier autorisait, avec l'accord de l'évêque de Saint-Brieuc, la suppression et la démolition de la chapelle Saint-Julien, «le sillon du pavé» devant être continué à sa place. Il consentait aussi à la démolition de la porte Saint-Julien de façon à faciliter l'entrée de la ville. Il céda enfin les terrains et clôture du grand jardin du château contre une ferme de 120 livres par an. Même si cela n'était pas précisé, il faut souligner que le seigneur perdait pendant la durée des travaux le droit de péage sur le pont de la chaussée. Le plan fut établi et signé par Perroud, ingénieur du département de Saint-Brieuc.

Ayant toute liberté pour agir, la communauté confia à l'adjudicataire Julien Legendre, entrepreneur, les travaux à réaliser sous la direction de l'ingénieur Perroud relevant de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Friquet. Elle lui fit entièrement confiance, elle-même n'étant pas compétente.

L'ancienne chaussée était très résistante, mais comme il convenait d'en modifier le tracé, de l'élargir et de l'exhausser, il fallait auparavant l'ouvrir dans certaines parties jusqu'à sa base, battre des pieux, la reconstruire et la rendre d'autant plus solide que le volume d'eau de l'étang se trouverait considérablement augmenté par l'élévation de la retenue. Or il semble bien que c'est justement à l'endroit le plus sensible, celui où la pression était la plus forte – le point bas de rencontre des voies montante et descendante de la route de la chaussée – que celle-ci se trouvait être la moins solide.

On a de la peine à le croire, cette modification et réfection de la chaussée va durer dix ans ! Les «travaux languissent» et les «plans mal conçus» par l'ingénieur Friquet «furent encore plus mal exécutés» par l'entrepreneur surveillé par l'ingénieur Perroud. Ils étaient pratiquement achevés au moment de la catastrophe.

Pendant les dix ans que durèrent les travaux, la communauté ne cessa d'en réclamer une poursuite plus active, car leur lenteur gênait une partie de la population. À partir de 1769, dans presque chaque délibération, ses membres font ressortir la mauvaise qualité du travail ; ils insistent, sans grand succès, auprès de l'intendant pour qu'il prie Legendre «de perfectionner son travail après avoir constaté» qu'il ne remplissait pas ses engagements. Dans sa délibération du 8 août 1771, elle invite «le sr Friquet, ingénieur en chef qui avait donné son avis sans venir sur les lieux» à se transporter «pour faire procès-verbal des vices et défauts qui se trouvent aux ouvrages».

Par une assignation du 17 octobre 1771 le meunier du château Pierre Grascœur et sa femme Marie Le Cocq exposent qu'il y a des dégradations à la chaussée, qu'il s'y est formé «des voyes d'eau», que «l'eau pénètre

dans le moulin, que ces filtrations augmentant, il y a lieu de craindre que dans les temps pluvieux, les crues d'eau, la chaussée ne se rompe, que les moulins ne soient enlevés et détruits et qu'il ne soit submergé, enseveli sous les ruines». On ne peut pas être plus clair, plus judicieux dans les prévisions, ni plus prophétique ! Ensuite le temps passe et avant d'exécuter de nouveaux travaux, Legendre réclame en juillet et en septembre 1772 des avances.

En janvier 1773, l'entrepreneur demande la réception des travaux, ce qui permet de penser qu'ils sont terminés. Des commissaires sont désignés<sup>14</sup> pour faire la visite. Celle-ci n'est pas convaincante puisqu'ils refusent de «recevoir la chaussée totalement défectueuse»<sup>15</sup>. Ainsi la responsabilité des ingénieurs et de l'entrepreneur semble établie. Pourtant, il n'est trouvé aucune trace de sanction à leur égard. Plus curieux encore, c'est l'ingénieur Perroud qui sera chargé de la reconstruction et l'entrepreneur Legendre des travaux !

### Le différend entre la ville et le duc de Lorge, puis le vicomte de Choiseul

Le différend se manifesta rapidement, la ville de Quintin voulant que le duc de Lorge assume la restauration de la chaussée et participe aux frais rendus indispensables pour le rétablissement de la circulation, sous le prétexte fallacieux que ses pêcheries et ses herbiers avaient empêché l'évacuation des eaux et provoqué le désastre.

Mal conseillé, peut-être un peu las – il devait mourir en décembre 1775 – il se défend mollement. Du reste, il n'est plus qu'usufruitier. En mars 1773, il avait demandé et obtenu du roi l'autorisation de démissionner de son duché en faveur de son gendre Durfort-Civrac, mari de sa seconde fille, son autre gendre Renaud-César, vicomte de Choiseul devenant propriétaire du château et de la terre de Quintin.

Louis de Durfort aurait peut-être cédé sous la pression exercée sur lui, car la ville lui faisait valoir que «M. le prince de Soubise pour mettre en sûreté la ville de Chatelaudren» qui avait «éprouvé le même malheur...» avait pris la décision de participer aux dépenses. Cela ne sera pas le cas du nouveau seigneur le vicomte de Choiseul. Il prit l'affaire en mains, vint sur place en avril 1778 et démontra que le seigneur n'avait aucune responsabilité. La ville ayant menacé de faire annuler la convention de 1763, pas-

<sup>14</sup> Digaultray des Landes, La Villeauray Lesleur, Le Coniac de la Pomeraye.

<sup>15</sup> On constate du reste qu'il était «notoire à Quintin» que la chaussée coulait «toujours très abondamment surtout par une fondrière et sous le canal du moulin».

sée sans l'accord de l'intendant, le vicomte de Choiseul répondit qu'il ne ferait pas opposition, mais demanderait à la ville de lui restituer le grand jardin, avec son mur de six cents toises qu'elle avait fait détruire, les terrains proches du château avec l'ancienne entrée de la ville et surtout de rétablir l'ancienne chaussée telle qu'elle était. La fermeté qu'il manifesta ne laissa aucune illusion à ses interlocuteurs.

Convaincue à l'évidence, sachant qu'elle ne pourrait pas obtenir gain de cause, pressée de s'expliquer, la communauté s'inclina et décida par une délibération du 12 avril 1779 «qu'il sera travaillé à ses frais à la reconstruction de la chaussée suivant le plan qui en sera dressé par l'ingénieur avec toutes les précautions que l'on peut suggérer» pour la solidité de l'ouvrage.

À Quintin les conséquences de l'inondation d'août 1773 furent donc graves pour l'ensemble de la population qui sera ensuite appelée à y vivre dans des conditions difficiles. Elles se firent sentir pendant plus de dix ans. En janvier 1775 encore, «les entrées de la ville sont toutes impraticables ; les voitures et les charrettes ne peuvent entrer dans la ville ny en sortir dans les crues d'eau». Les contestations entre le seigneur et la communauté retarderont pendant longtemps la reconstruction de la chaussée et la remise en état des moyens d'accès. Les améliorations ne progresseront que lentement et les travaux eux-mêmes dureront plusieurs années ; il en sera toujours question en 1785.

Avec l'arrivée de la Révolution, l'événement politique va peu à peu faire oublier les malheurs d'une catastrophe due à la fois aux intempéries et aux erreurs humaines :

Paul HAMON.

#### RÉSUMÉ

Les 18 et 19 août 1773, à Quintin, un orage d'une violence exceptionnelle va entraîner la rupture de la chaussée de l'étang, causer la perte de plusieurs vies humaines, dévaster un faubourg et détruire de nombreux ponts et moulins sur le cours du Gouët en direction de la mer.

L'ampleur de la catastrophe n'a pas été due aux seules intempéries, certes inhabituelles, mais aussi à la mauvaise exécution des travaux destinés à améliorer l'entrée de la ville et en particulier à la construction défectueuse, malgré de nombreuses plaintes et avertissements, de la nouvelle chaussée assurant la retenue des eaux de l'étang.